



L'ASSOMPTION

Ville de culture et de patrimoine

AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC

VLA-AOP-CC-202345

AMÉNAGEMENT D'UNE PASSERELLE PIÉTONNE

MAÎTRE DE L'OUVRAGE : Ville de L'Assomption
781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord
L'Assomption (Québec) J5W 2H1

MAÎTRE D'ŒUVRE : EMS Structure inc.
815, boulevard Lebourgneuf, bureau 406
Québec (Québec) G2J 0C1

NOTRE DOSSIER : **S22-162**

DESCRIPTION DU PROJET

La Ville de L'Assomption demande des soumissions pour des **travaux de construction et d'aménagement d'une passerelle piétonne à L'Assomption.**

Sans s'y limiter, les travaux consistent à réaliser tous les travaux de construction de la passerelle cyclo-piétonne située au-dessus de la rivière L'Assomption :

- l'organisation du chantier;
- la préparation du site, incluant les chemins temporaires, la signalisation, le déboisement, le démantèlement des éléments d'aménagements existants, les excavations et le remblayage nécessaire afin d'effectuer les travaux prévus sur les plans;
- la construction des culées et des piles, incluant les batardeaux, les pieux, les coffrages, l'armature, le béton et tous les travaux prévus aux plans;
- la fabrication, la peinture, la membrane d'étanchéité et l'érection de la passerelle selon les plans;
- l'aménagement de la périphérie des piles et des approches incluant la réalisation des allées d'accès, trottoirs, bordures, l'engazonnement et autres aménagements extérieurs tels qu'indiqués aux plans;
- le déneigement du site pendant toute la durée des travaux;
- la disposition finale du béton excédentaire et de tous les résidus provenant du chantier;

Les travaux comprennent également tous les travaux connexes nécessaires au parachèvement de l'ouvrage selon les plans et devis.

Seuls sont autorisés à soumissionner les entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable dans une province visée par cet accord et détenant, le cas échéant, une licence d'entrepreneur de construction appropriée, émise par la Régie du bâtiment du Québec.

DOCUMENTS

Les documents d'appel d'offres pourront être obtenus par le Système électronique d'appel d'offres à l'adresse www.seao.ca, pour les entrepreneurs inscrits à ce service. Pour s'y abonner ou pour toutes autres questions, les entrepreneurs peuvent communiquer avec le SEAO par téléphone au 514 856-6600 ou au 1 866 669-7326 (pour l'extérieur) ou en consultant, le site Internet www.seao.ca en stipulant le numéro de référence **VLA-AOP-CC-202345** à compter du **jeudi 21 septembre 2023**. L'obtention des documents est assujettie à la tarification établie par le SEAO.

Pour tout renseignement, le soumissionnaire devra communiquer, par écrit seulement, avec Jean-Luc Léonard, chef de division approvisionnement de la Ville de L'Assomption, par courriel à l'adresse appeldoffres@ville.lassomption.qc.ca, et ce, au minimum sept (7) jours avant l'ouverture des soumissions afin de permettre à un responsable du projet de répondre à toutes les demandes avant l'ouverture des soumissions. Toutes les demandes reçues passé ce délai risquent de ne pas être considérées.

Les réponses seront communiquées par écrit à tous les soumissionnaires. Lorsqu'une réponse a pour conséquence de modifier les exigences du devis, cette réponse devra être présentée sous forme d'addenda.

EXIGENCES

Chacune des soumissions devra être accompagnée d'un chèque visé, d'une traite bancaire, d'une garantie irrévocable ou d'un cautionnement de soumission émis en faveur de la Ville de L'Assomption au montant équivalant à dix pourcent (10 %) du total de la soumission.

Seul un cautionnement de soumission établi par un assureur détenant un permis d'assureur délivré par l'Autorité des marchés financiers et l'autorisant à pratiquer l'activité de garantie au sens de la Loi sur les assurances et conforme au formulaire normalisé NQ 1809-900/H sera accepté au terme des documents d'appel d'offres. Ce cautionnement doit être valide pour une période de cent-vingt (120) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions.

De plus, ce cautionnement de soumission devra être accompagné :

- du formulaire Attestation d'intégrité dûment rempli et signé;
- de la résolution de compagnie ou autorisation de signer;
- d'une copie de la licence d'entrepreneur (Régie du bâtiment du Québec) dans la ou les catégories appropriées;
- d'une copie de l'autorisation de contracter auprès des organismes publics délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP);
- d'une copie de l'Attestation de Revenu Québec délivrée par Revenu Québec ou du formulaire Absence d'établissement au Québec;
- du formulaire Liste des sous-traitants;
- du formulaire Calendrier des travaux;
- de la preuve d'assurance responsabilité civile des entreprises;
- de la preuve d'assurance responsabilité civile automobile;
- des numéros d'enregistrement auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), auprès de la Commission de la construction du Québec (CCQ) et auprès du Registraire des entreprises du Québec (NEQ);
- de l'accusé de réception des addenda émis, s'il y a lieu;
- de tout autre document requis dans les documents d'appel d'offres non énumérés ci-dessus.

L'absence du formulaire Attestation d'intégrité dûment rempli entraînera le rejet automatique de la soumission.

DATE ET ENDROIT DE RÉCEPTION

Les soumissions devront être déposées (l'original, une (1) copie conforme à l'original de tous les documents ainsi qu'une **clé USB** contenant une copie électronique identique de l'exemplaire original papier) dans des enveloppes scellées et identifiées « **Aménagement d'une passerelle piétonne** », à la réception du Complexe municipal de Ville de L'Assomption, sise au rez-de-chaussée du 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord, L'Assomption (Québec) J5W 2H1, avant **neuf heures trente(9 h 30) le 1^{er} novembre 2023** et seront ouvertes publiquement le même jour, au même endroit.

La Ville de L'Assomption ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucuns frais quelconques, ni obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donnée à L'Assomption, le 21 septembre 2023

Jean-Luc Léonard
Chef de division approvisionnement
Services corporatifs et sécurité civile